

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PTM7950-SP
FDS-nombre : 000000020737
Type de produit : Mélange
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matériaux d'interface thermique
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA
Téléphone : (49) 5137-999 0
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Centre de contrôle de poison:
France: +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Danger par aspiration Catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par

2.3. Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée

Honeywell

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

Aucun(e) à notre connaissance. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom Chimique | No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|---|---|--|-----------------------|--|
| oxyde de zinc | 1314-13-2 030-013-00-7 01-2119463881-32 215-222-5 | Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 25 % - < 50 % | M(Aquatic Acute) = 1 M(Aquatic Chronic) = 1 |
| Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par | 64742-48-9 649-327-00-6 265-150-3 | Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 | >= 10 % - < 20 % | Benzène <0,1% |
| Aluminium, metal | 7429-90-5 231-072-3 | | >= 50 % - <= 100 % | N.C.* |

N.C.* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:

Laver avec de l'eau et du savon. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion:

Si une personne est susceptible d'avoir avalé cette substance, et est encore consciente, lui faire boire d'eau. La conduire immédiatement chez un médecin, munie de cette fiche

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Produit sec
Dioxyde de carbone (CO₂)
Eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes d'aluminium

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.
Éviter la formation de poussière.

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration. Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales. Éviter la formation d'aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter la formation de poussière. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas inhaler l'aérosol. Entreposer séparément les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | Base / Valeur | Valeur / Type d'exposition | Facteur de dépassement | Remarques |
|------------------|------------------|------------------------------|------------------------|---------------|
| Aluminium, metal | INRS (FR) VME | 5 mg/m3 Fumée de soudage. | | Valeur limité |
| Aluminium, metal | INRS (FR) VME | 10 mg/m3 | | Valeur limité |
| Aluminium, metal | INRS (FR) VME | 5 mg/m3 Poussière | | Valeur limité |
| oxyde de zinc | INRS (FR) VME | 10 mg/m3 Poussière | | Valeur limité |
| oxyde de zinc | INRS (FR) VME | 5 mg/m3 fumée | | Valeur limité |

INRS (FR) - France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France (VLEP), INRS ED 984, tel que modifié.

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

Valeurs DNEL/PNEC

| Composant | Utilisation finale/ incidence | Durée d'exposition | Valeur | Voies d'exposition | Remarques |
|---------------|--|--------------------|-----------|--------------------|-----------|
| oxyde de zinc | Travailleurs / Long terme - effets systémiques | | 5 mg/m3 | Inhalation | |
| oxyde de zinc | Travailleurs / Long terme - effets locaux | | 0,5 mg/m3 | Inhalation | |

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

| | | | | | |
|------------------|---|--|----------------|----------------------|---------------------|
| oxyde de zinc | Travailleurs / Long terme - effets systémiques | | 83mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |
| oxyde de zinc | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 2,5 mg/m3 | Inhalation | |
| oxyde de zinc | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 83mg/kg bw/d | Contact avec la peau | |
| oxyde de zinc | Consommateurs / Long terme - effets systémiques | | 0,83mg/kg bw/d | Ingestion | |
| Aluminium, metal | | | | | DNEL non applicable |

| Composant | Compartiment de l'environnement / Valeur | Remarques |
|------------------|--|---------------------|
| oxyde de zinc | Eau douce: 0,0206 mg/l | |
| oxyde de zinc | Eau de mer: 0,0061 mg/l | |
| oxyde de zinc | Station de traitement des eaux usées: 0,1 mg/l | |
| oxyde de zinc | Sédiment d'eau douce: 117,8 mg/kg dw | |
| oxyde de zinc | Sédiment marin: 56,5 mg/kg dw | |
| oxyde de zinc | Sol: 35,6 mg/kg dw | |
| Aluminium, metal | : | PNEC non applicable |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délaï de rupture: 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

Vêtement léger de protection

Blouse

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|--|---|--|
| (a) État physique | : | liquide |
| (b) Couleur | : | gris |
| (c) Odeur | : | légère |
| (d) Point de fusion/point de congélation | : | donnée non disponible |
| (e) Point/intervalle d'ébullition | : | donnée non disponible |
| (g) Limites inférieure et supérieure d'explo | : | Limite d'explosivité, inférieure Non applicable |
| | : | Limite d'explosivité, supérieure Non applicable |
| (h) Point d'éclair | : | > 61 °C |
| (i) Température d'auto-inflammation | : | donnée non disponible |
| (j) Température de décomposition | : | donnée non disponible |
| (k) pH | : | Non applicable |
| (l) Viscosité, cinématique | : | donnée non disponible |
| (m) Solubilité(s) | : | Hydrosolubilité: donnée non disponible |
| (n) Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | donnée non disponible |

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

(q) Densité de vapeur relative : donnée non disponible

(r) Caractéristiques de la particule : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

donnée non disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des acides forts, des oxydants et des nitrates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes d'aluminium

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:

donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée:

donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

donnée non disponible

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

donnée non disponible

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: donnée non disponible

Note: donnée non disponible

(f) Cancérogénicité:

Espèce: non spécifié

Note: donnée non disponible

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

(h) STOT-exposition unique:

donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:

Note: donnée non disponible

(j) Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

Autres informations:

Les données disponibles ne permettent pas d'estimer totalement les risques toxicologiques professionnels. Observer les réglementations habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:

donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID: Marchandise non
dangereuse

IMDG: Marchandise non
dangereuse

IATA: Marchandise non
dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA: Marchandise non dangereuse

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
donnée non disponible

14.4 Groupe d'emballage
donnée non disponible

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Required only for US-DOT Bulk Shipments

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base | Valeur | Remarques |
|---|--|-----------|
| Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : E1: Danger pour l'environnement aquatique | Quantité: 100.000 kg Quantité: 200.000 kg | |

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)
Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.

Japon. Kashin-Hou Law List
N'est pas en conformité avec l'inventaire

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
N'est pas en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

| | | | |
|---|---|------|---|
| oxyde de zinc | : | H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| | | H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par | : | H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| | | H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| | | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée

Honeywell

PTM7950-SP

105242

Version 1.1

Date de révision
27.03.2024

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
